

cile.be

Compagnie
Intercommunale
Liégeoise des Eaux

Rapport de durabilité 2025

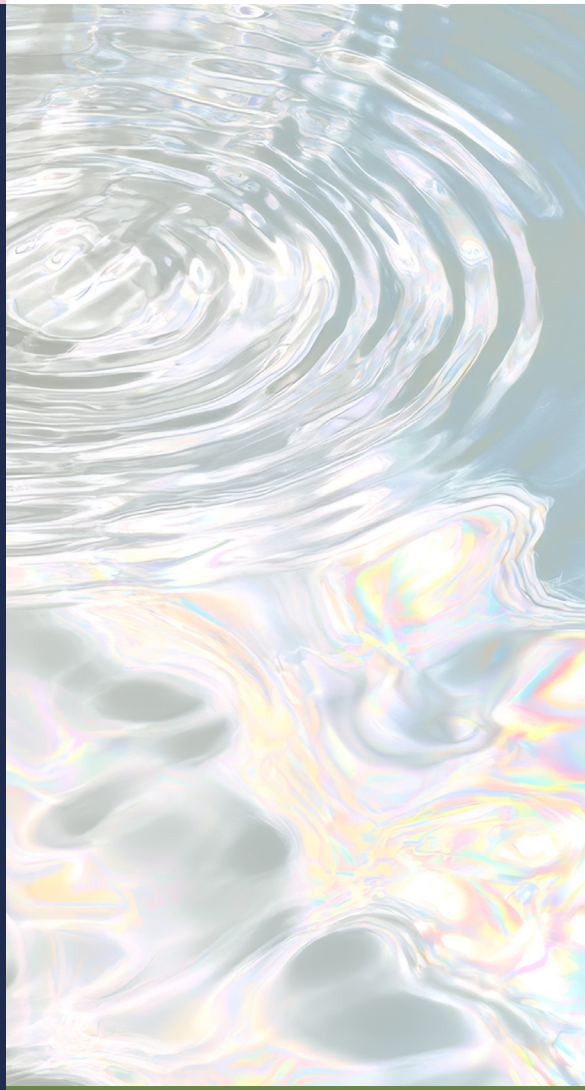

Chiffres et faits clés de la CILE en 2025 3

01 Informations générales CILE

Base de préparation 6
Stratégie : modèle d'affaires et initiatives de durabilité 8
Pratiques, politiques et initiatives actuelles et futures pour la transition vers une économie plus durable 12
Analyse de double matérialité 16

02 Divulgation de l'environnement

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre 19
Objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de transition climatique 21
Risques climatiques 22
Pollution de l'air, de l'eau et du sol 23
Biodiversité et impact sur les écosystèmes 25
Utilisation et gestion de l'eau 26
Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets 27

03 Divulgation sociale et gouvernementale

Personnel - Caractéristiques générales 29
Caractéristiques supplémentaires du personnel 30
Personnel - Santé et sécurité 31
Informations complémentaires sur le personnel interne - Politiques et processus en matière de droits de l'homme 32
Incidents graves préjudiciables aux droits de la personne 32
Personnel - Rémunération, négociation collective et formation 33
Taux de diversité hommes-femmes au sein des organes de gouvernance 34
Revenus provenant de certains secteurs et exclusion des indices de référence de l'UE 34

Annexe

Liste de référence des points de données VSME (EFRAG) incluses par module 36



27.573.564 m³/an
de production d'eau

12.138.064
m³/an d'achats d'eau

18.616
prélèvements analysés

570.227
habitants desservis

24
communes desservies
en région Liégeoise

273.959
compteurs en service



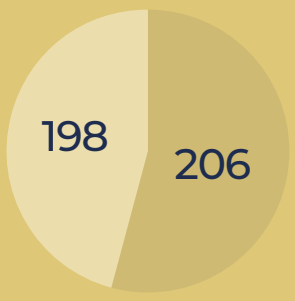

404

dont 206 employés et 198 ouvriers



159.695.588 €

de chiffre d'affaires



42,85 m³/an/habitant

de consommation moyenne

3.297.930 €

d'investissements en production

19.105.821 €

d'investissements en distribution

331 km

d'adduction (avec les galeries et les aqueducs)

3.390 km

de distribution

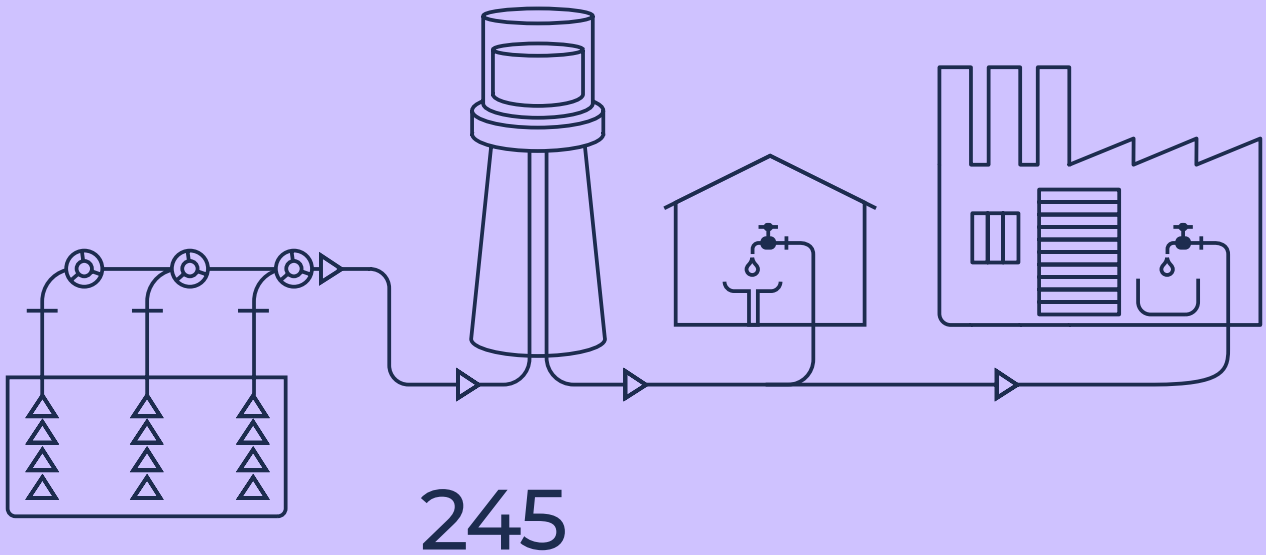

245

ouvrages d'exploitation

Informations générales CILE

01



Base de préparation

Dans le cadre de notre démarche de transparence et d'amélioration continue, nous présentons un aperçu consolidé de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE). Comprendre la structure juridique, la gouvernance et les caractéristiques essentielles de notre intercommunale constitue un préalable indispensable pour appréhender la manière dont nous intégrons les enjeux de durabilité dans nos activités. Cet éclairage introductif permet ainsi de situer notre action dans un contexte institutionnel et opérationnel clair.

Bien que nous ne disposions pas de certification spécifiquement liée à la durabilité, nous avons choisi d'adopter volontairement la norme européenne VSME pour structurer notre reporting ESG. En mobilisant à la fois le module de base et le module complet du standard VSME, nous apportons une information plus complète et transparente sur nos impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance. Cette démarche reflète notre volonté d'améliorer la lisibilité de nos actions, de répondre aux attentes de nos parties prenantes et de progresser vers un alignement renforcé avec les exigences européennes.

Aucune information réputée classifiée ou sensible n'a été omise : le présent rapport fournit, à notre meilleure connaissance, des données complètes et consolidées pour l'ensemble de la CILE. Il s'appuie sur notre analyse de double matérialité, qui identifie les principaux impacts sur l'environnement et les personnes, ainsi que les risques, opportunités et enjeux ESG susceptibles d'influencer notre organisation et notre chaîne de valeur.

La CILE a mis en place un Système de Management partiellement Intégré (SMI) et détient trois reconnaissances basées sur des référentiels ISO attestant de la qualité et de la rigueur de ses activités :

BELAC

L'accréditation BELAC n°297-TEST (ISO 17025), garantit la fiabilité, la validité, la confidentialité et l'impartialité de nos activités de prélèvement et d'analyse réalisées par notre laboratoire.

ISO 27001 INFORMATION SECURITY MANAGEMENT — VINÇOTTE

Cette certification atteste de notre gestion rigoureuse de la sécurité de l'information et de notre conformité à la loi NIS en tant qu'opérateur de service essentiel.

ISO 9001 QUALITY MANAGEMENT — VINÇOTTE

Cette certification confirme notre engagement à fournir des produits et services conformes aux attentes de nos clients, dans une logique d'amélioration continue.

Les deux certifications et l'accréditation détenues par la CILE contribuent directement à la maîtrise de plusieurs risques identifiés dans notre analyse de double matérialité. Sans couvrir l'ensemble des enjeux ESG, elles renforcent de manière significative la fiabilité de nos processus, la gestion de nos risques opérationnels et la crédibilité de notre démarche de durabilité.

- L'accréditation **BELAC n°297-TEST (ISO 17025)** garantit notamment la fiabilité et l'impartialité des résultats de nos prélèvements et analyses environnementales. Cette précision est essentielle pour prévenir les impacts potentiels en lien avec la qualité de l'eau et limiter les risques réglementaires ou réputationnels associés à des données inexactes.
- La certification **ISO 27001** renforce notre sécurité de l'information en garantissant notamment la protection des données personnelles et opérationnelles. Elle réduit ainsi les risques financiers et opérationnels liés aux cyberattaques ou aux interruptions de service, tout en assurant notre conformité aux exigences légales applicables.
- La certification **ISO 9001** structure l'entièreté de notre démarche d'amélioration continue et est le cœur de notre SMI. En renforçant la qualité de nos produits et services, elle contribue non seulement à limiter les risques opérationnels et réputationnels, mais également à mieux maîtriser les impacts générés par nos activités. Elle soutient l'intégration progressive d'objectifs ESG dans nos processus internes.

Ces reconnaissances constituent dès lors des leviers essentiels pour renforcer notre système de gestion des risques et des impacts ESG, tout en assurant l'intégrité et la robustesse de notre démarche de durabilité.

Divulgation d'informations générales sur l'entreprise

	2024	2025
Statut juridique	Société Coopérative	Société Coopérative
Code NACE	36 000	36 000
Taille du bilan (en euros)	456.383.000 €	460.098.358 €
Chiffre d'affaires (en euros)	144.163.597 €	159.695.588 €
Nombre d'employés	389 collaborateurs	404 collaborateurs

Divulgation des sites d'activités principales et de la localisation des actifs importants

Sites	Adresse	Code postal	Ville	Pays
Siège social	Rue Canal de l'Ourthe 8	4031	Angleur	Belgique
Site d'unité de traitement	Rue de la Légia 60	4430	Ans	Belgique
Site de pompage Ans & assimilés	Rue de la Légia 60	4430	Ans	Belgique
Site de pompage Cortil & assimilés	Rue de Grady 3	4130	Esneux	Belgique
Site de pompage Néblon & assimilés	Neblon-le-Moulin	4590	Ouffet	Belgique
Site de pompage Rhées & assimilés	Rue Malvoie 57	4040	Herstal	Belgique
Station de traitement des eaux de Waroux	Rue de Waroux 57	4432	Ans-Alleur	Belgique
Unité d'embouteillage d'Hamoir	Hameau de Rennes 1	4180	Hamoir	Belgique

Stratégie : modèle d'affaires et initiatives de durabilité

Nous avons pour missions d'assurer la production et la distribution d'eau potable sur une partie de la province de Liège que nous desservons. En tant qu'acteur public, nous garantissons un accès sécurisé, durable et équitable à une ressource vitale, l'eau destinée à la consommation humaine, tout en veillant à la continuité et à la qualité du service rendu à la population.

La CILE est une intercommunale pure qui associe 27 communes essentiellement sur les arrondissements de Liège et Huy-Waremme, la Province de Liège, la SWDE[1], l'A.I.D.E.[2] et INTRADEL[3]. Cette gouvernance multipartite structure notre action et renforce notre capacité à répondre aux enjeux locaux de gestion de l'eau. De plus, nous mettons en place une gouvernance au niveau sectoriel dans le cadre de « Eaux de Wallonie[4] » et du SRRE[5] qui s'inscrit pleinement dans notre initiative ESG.

Nous investissons de manière continue dans nos infrastructures afin de garantir la qualité de l'eau distribuée et l'efficacité de notre réseau. En 2024 et 2025, nos investissements ont principalement porté sur deux axes majeurs :

- **La production**, avec la modernisation de stations de pompage et de traitement afin de renforcer la fiabilité de nos installations.
- **La distribution**, à travers le renouvellement des conduites, l'optimisation du réseau pour améliorer la performance hydraulique et réduire les pertes ainsi que le remplacement des raccordements en plomb.

Ces investissements témoignent de notre volonté d'assurer un service public performant, résilient et aligné avec les exigences de durabilité.

331 km
d'adduction (avec les galeries et les aqueducs)

3.390 km
de distribution

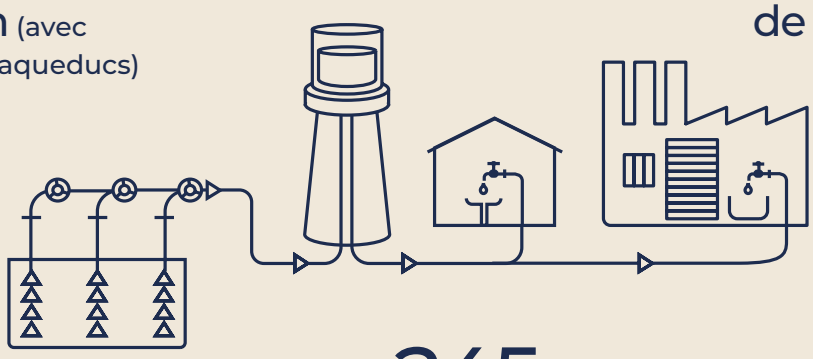

245
ouvrages d'exploitation

[1] SWDE : Société Wallonne Des Eaux
[2] A.I.D.E. : Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège
[3] Intercommunale de gestion des déchets ménagers de la province de Liège.
[4] Démarche de coopération sectorielle qui regroupe tous les opérateurs publics de l'eau en Wallonie.
[5] Schéma Régional des Ressources en Eau





Nos infrastructures permettent de répondre efficacement aux besoins de la population tout en garantissant la sécurité et la qualité de l'eau. Nous desservons en eau potable 24 communes situées dans quatre sous-bassins hydrographiques. Nous entretenons des relations étroites avec nos fournisseurs de matières premières et nous nous appuyons sur des partenaires spécialisés pour les services logistiques. Dans le cadre de nos marchés publics, nous intégrons des clauses d'exclusion pour que les prix proposés garantissent ainsi une concurrence loyale et socialement responsable.

Nous poursuivons le renforcement de nos processus internes grâce à plusieurs leviers :

- Une évaluation régulière des fournisseurs, tant lors de la passation que durant l'exécution des contrats ;
- La définition de critères qualitatifs et techniques destinés à sélectionner des prestataires fiables et performants ;
- La révision de certains marchés, notamment via la remise à plat des prescriptions de certains cahiers des charges ;
- Un audit organisationnel visant à identifier les activités à optimiser, à sous-traiter ou, à l'inverse, à internaliser ;
- La réduction de la durée de certains marchés, notamment pour les fournisseurs locaux, afin de soutenir l'ancrage territorial.

Notre certification **ISO 9001**, en tant que système de management de la qualité, renforce cette démarche en structurant l'amélioration continue et la maîtrise de nos processus.

Nos principaux clients professionnels incluent des acteurs essentiels tels que des producteurs alimentaires, des centres hospitaliers et médicaux, ainsi que les différents usagers industriels présents sur le territoire couvert par nos communes associées. Comme pour tous nos usagers domestiques, nous appliquons les dispositions du Code de l'eau à nos clients professionnels.

En parallèle, nous assurons la distribution d'eau potable à environ 570.000 habitants de la province de Liège, témoignant de l'ampleur de notre mission de service public.

Principaux enjeux de durabilité dans la chaîne de valeur :

1. Le renouvellement des conduites

Le renouvellement des conduites constitue un levier essentiel pour garantir durablement l'accès à l'eau, en quantité et en qualité, conformément à l'objectif 1 du plan stratégique 2026-2028 de la CILE. Face au vieillissement du réseau, la CILE poursuit une politique de renouvellement ciblée, fondée sur des critères techniques objectifs : vétusté des canalisations, fréquence des fuites, problèmes de qualité d'eau, impact potentiel d'une rupture, importance du réseau alimenté ou encore criticité de l'infrastructure concernée.

Cette approche vise à améliorer progressivement la performance du réseau, à limiter les risques d'interruption de service et à sécuriser l'alimentation des usagers. Bien que la situation reste maîtrisée, cet enjeu nécessite des investissements soutenus jusqu'à l'horizon 2034, dans la continuité du plan stratégique et de la trajectoire d'investissements de la CILE.

2. La réhabilitation des ouvrages

La réhabilitation des ouvrages d'exploitation s'inscrit également dans l'objectif stratégique de garantir l'accès à l'eau et de préserver la continuité du service public. Au-delà du renouvellement des conduites, la CILE doit maintenir la fiabilité de ses infrastructures hydrauliques, architecturales et électromécaniques, indispensables à la production, au stockage, au transport et à la distribution de l'eau potable.

Dans cette perspective, de nouvelles études de réhabilitation sont menées afin de prioriser les interventions sur les ouvrages les plus sensibles ou les plus vétustes. Certaines réalisations seront initiées au cours des trois prochaines années. Ces investissements contribuent à sécuriser l'exploitation, à prévenir les défaillances, à accompagner le développement territorial et à assurer la pérennité des infrastructures nécessaires à l'alimentation en eau des communes desservies.

3. La qualité de l'eau dont le remplacement des raccordements en plomb

La CILE poursuit ses actions visant à garantir durablement la qualité de l'eau distribuée. Cet objectif implique une surveillance renforcée des ressources, en particulier des galeries de Hesbaye, exposées à la présence de nitrates, de pesticides et de leurs métabolites en raison des activités notamment agricoles.

Les stations de traitement d'Ans et de Waroux permettent de traiter ces paramètres, mais l'évolution des conditions hydrogéologiques et le renforcement des normes imposent de maintenir une politique d'investissement adaptée.

La CILE doit également poursuivre le remplacement des raccordements en plomb, afin de réduire ce risque spécifique et d'anticiper les exigences réglementaires futures. Cet enjeu nécessite des investissements soutenus les prochaines années.

- Objectif 2024 et 2025 : remplacement de minimum 2 000 raccordements en plomb par an
- Réalisations 2024 : 2 203 raccordements remplacés
- Réalisations 2025 : 2.248 raccordements remplacés
- Objectif 2026-2028 : remplacement de minimum 2 000 raccordements en plomb pour une enveloppe annuelle de 10 millions d'euros.



4. Amélioration du service aux clients

Nous concentrons nos efforts sur deux priorités. La première consiste à améliorer le service au client en mettant à sa disposition des outils lui permettant d'effectuer certaines démarches en autonomie, afin que les contacts téléphoniques soient réservés aux situations plus complexes. Cette approche s'inscrit dans une stratégie de diversification des canaux de contact avec les usagers, visant à orienter chaque demande vers le canal le plus approprié.

Elle permet de réduire le volume d'appels entrants liés à des demandes simples et de libérer du temps pour nos agents, afin qu'ils puissent apporter une réponse plus qualitative aux situations nécessitant un accompagnement personnalisé.

Pour soutenir cette ambition, nous poursuivons l'amélioration de l'espace personnalisé et sécurisé « MyCILE », accessible via notre site internet, afin de mieux répondre aux nouvelles attentes des usagers. Depuis sa mise en ligne, nous constatons déjà une diminution de 5 % des appels entrants.

La deuxième priorité vise à préserver l'accessibilité financière du service de distribution d'eau, tout en poursuivant la modernisation de nos infrastructures et de nos outils de gestion. Depuis 2023, nos plans stratégiques fixent ainsi l'objectif de maintenir durablement la facture d'eau, pour sa composante distribution, sous le seuil de 0,70 % du revenu moyen disponible. Cet objectif a été atteint en 2024 et 2025 : la facture moyenne par ménage représentait 0,52 % du revenu moyen disponible en 2024 et 0,57% en 2025.

Dans cette même logique de modernisation, et au-delà de la digitalisation des réseaux, la CILE déploie depuis 2022 des compteurs équipés d'une tête communicante auprès de ses usagers, dans le cadre du « smart metering ». Le déploiement complet de ces compteurs est envisagé à l'horizon 2035. Cette évolution s'inscrit pleinement dans les orientations européennes en matière de résilience hydrique, qui visent à renforcer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, à moderniser les infrastructures, à réduire les pertes sur les réseaux et à soutenir le recours aux solutions numériques pour une gestion plus intelligente de la ressource.

La généralisation du smart metering constitue ainsi un levier concret pour améliorer la fiabilité de la facturation, détecter plus rapidement les consommations anormales, notamment en cas de fuite ou de fraude, et mieux accompagner les usagers dans la maîtrise de leur consommation. Elle contribue également à une gestion plus efficiente et plus résiliente de la ressource en eau, en cohérence avec l'ambition de l'Union européenne de développer une économie plus sobre, plus durable et mieux préparée aux tensions croissantes sur l'eau.



Pratiques, politiques et initiatives actuelles et futures pour la transition vers une économie plus durable

Nous intégrons les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de notre stratégie globale.

Celle-ci repose sur des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs définis à court et à long terme, permettant un suivi rigoureux et un contrôle interne efficace. Cette approche s'inscrit dans la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, et plus particulièrement dans 12 d'entre eux, dont les enjeux recoupent directement notre raison d'être : 9 liés à nos activités et 3 à nos priorités organisationnelles en tant qu'entreprise responsable.

Nos objectifs stratégiques couvrent plusieurs dimensions essentielles :

- Accessibilité, qualité et soutenabilité du prix de l'eau ;
- Préservation et restauration de la qualité et de la quantité de la ressource en eau sur notre territoire ;
- Réduction de notre empreinte environnementale ;
- Protection et restauration de la biodiversité ;
- Renforcement de l'attractivité de notre secteur ;
- Accélération de la digitalisation et de l'innovation ;
- Offre d'un service de qualité aux clients ;
- Amélioration de notre gouvernance et de notre système de management intégré (SMI).

9 objectifs liés aux activités



3 objectifs liés aux priorités d'organisation en tant qu'entreprise responsable





Certifications

Nos politiques de qualité et de sécurité de l'information, notre accréditation BELAC n°297-TEST (ISO 17025), nos certifications ISO 27001 et ISO 9001, ainsi que notre bilan carbone annuel et notre stratégie énergétique 2030-2050, reflètent notre engagement envers la transition vers une économie durable.

Nous avons déjà engagé plusieurs initiatives significatives pour concrétiser nos engagements ESG.

Eau

Concernant la préservation et la restauration de la qualité et de la quantité de la ressource en eau, nous avons atteint le taux de délimitation des zones de protection de la ressource de 80 % en 2025. Nous poursuivons activement le renouvellement des canalisations et la rénovation des ouvrages d'exploitation, ainsi que le remplacement des raccordements en plomb. Ces actions s'accompagnent de mesures visant à sécuriser les approvisionnements pour garantir l'accès à l'eau à l'ensemble de nos usagers ainsi qu'à protéger les ressources en eau.

En matière de protection des ressources, nous visons un taux de délimitation des zones de protection 100 %. Nous continuerons par ailleurs à gérer activement les risques dans nos zones de captage en collaborant avec les autorités compétentes et les parties prenantes (populations, agriculteurs, industriels, services…) pour intégrer les dispositions utiles dans les permis d'urbanisme et d'environnement. Nous renforcerons, à cet effet, notre implication dans les programmes des contrats de rivière dont nous sommes membres.

Nous poursuivrons également, dans le cadre de « Eaux de Wallonie », notre participation active aux projets relatifs à l'acquisition d'une meilleure connaissance pour la gestion et la protection des ressources en eaux, à l'analyse des risques, à l'amélioration des infrastructures et à l'identification de la demande pour une meilleure anticipation des besoins. Sur ce dernier point, nous accorderons une attention toute particulière aux démarches concernant le développement de réseaux hybrides, à la réutilisation des eaux (REUSE) et à l'identification de zones aqua friendly.

Biodiversité

Nous continuerons à soutenir la biodiversité par des actions favorables à son développement, telle que la gestion différenciée de nos parcelles (fauchages tardifs, écopâturage, reboisement, remplacement d'essences exotiques par des essences indigènes…). Nous collaborons déjà avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF) pour définir les actions qui devront s'inscrire dans les plans simples de gestion de nos parcelles.

En collaboration étroite avec la SPGE et d'autres opérateurs, dont l'AIDE, nous allons proposer au DNF d'établir un plan simple de gestion pour nos parcelles en zone de prévention de Hesbaye, non soumises au régime forestier mais susceptibles de constituer des maillages écologiques.

Nous développerons également des techniques innovantes pour le contrôle de la qualité de l'eau, telle que la biosurveillance (abeilles, organismes aquatiques, bioaccumulation…), afin de mesurer la qualité de l'environnement et d'anticiper les impacts éventuels sur les eaux souterraines et les captages correspondants, par des pollutions dont les concentrations sont encore sous les seuils de détection.

Enfin, nous mettrons en place le bioindicateur sectoriel, à l'étude duquel nous participons activement.



Climat et énergie

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, nous contribuerons à l'objectif sectoriel de réduction de 90 % des émissions de CO_2 d'ici 2045 par rapport à 2022 et à l'atteinte de la neutralité énergétique. Nous poursuivrons la réduction de nos consommations énergétiques et l'augmentation du recours aux énergies renouvelables, avec une cible fixée à 8,5 % de production d'électricité renouvelable par rapport à notre consommation globale à l'horizon 2028. En plus des 1.600 panneaux photovoltaïques supplémentaires à installer sur le site d'Ans, nous prévoyons le renouvellement progressif de notre flotte de véhicules afin de répondre aux nouvelles exigences européennes. Ces actions seront complétées par la modernisation des installations HVAC et électriques de notre siège social, l'augmentation de notre fourniture verte et notre intégration potentielle dans une stratégie de développement d'un Power Purchase Agreement (PPA) en collaboration avec la SWDE et la SPGE.

Service aux usagers

Nos efforts portent également sur la dimension sociale et la qualité de service : nous luttons contre la précarité hydrique, poursuivons le déploiement des compteurs communicants et maintenons un guichet physique d'accueil des usagers pour offrir un service de qualité et de proximité. Nous continuerons à enrichir les services offerts via l'espace sécurisé MyCILE, à améliorer l'interactivité grâce à notre système de gestion de la relation client (CRM) et à renforcer notre lutte contre la précarité hydrique en collaborant davantage avec la SPGE et les CPAS afin d'optimiser l'utilisation du Fonds Social de l'Eau.

Personnel

La CILE considère ses collaborateurs comme un levier essentiel de sa mission de service public et de sa transition durable. Dans un contexte marqué par l'évolution des métiers de l'eau, le renforcement des exigences réglementaires, les enjeux de continuité d'activité, la transformation digitale et les impératifs croissants en matière de sécurité et de cybersécurité, le développement des compétences constitue une priorité stratégique. Nous travaillons à renforcer l'attractivité de notre secteur et de notre organisation en valorisant les métiers techniques, administratifs et d'encadrement qui contribuent chaque jour à garantir un approvisionnement en eau de qualité, fiable et

accessible. Cette attractivité passe par une politique RH attentive à l'évolution des carrières, à la reconnaissance des compétences, à la formation continue et à la transmission des savoirs, en particulier pour les fonctions critiques liées à l'exploitation, à la maintenance, à la production, à la distribution, à la qualité de l'eau, à l'IT et à la sécurité.

La CILE poursuit également ses efforts en matière de bien-être au travail, de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Une attention particulière est portée à la sécurité des agents de terrain, à l'accompagnement des équipes dans les changements organisationnels, à la prévention de l'absentéisme et au maintien d'un dialogue social constructif. Ces éléments sont indispensables pour garantir à la fois la qualité du service rendu aux usagers et l'engagement durable des collaborateurs. La formation continue occupe une place centrale dans cette démarche. Elle doit permettre aux collaborateurs de maintenir et de développer leurs compétences face à l'évolution des technologies, des normes, des méthodes de travail et des exigences environnementales. Elle constitue également un outil d'évolution professionnelle, de mobilité interne et de fidélisation des talents. Enfin, la CILE entend inscrire sa politique du personnel dans une logique de responsabilité, d'équité et de durabilité. Les prochaines années devront permettre de consolider les parcours de développement, de mieux anticiper les besoins en compétences, de soutenir l'évolution des fonctions et de renforcer la vocation environnementale des métiers de l'eau. Cette ambition RH s'inscrit pleinement dans la stratégie globale de l'intercommunale : assurer un service public performant, résilient et durable, tout en offrant aux collaborateurs un cadre de travail porteur de sens, de stabilité et de perspectives.

Mise en œuvre

Pour garantir la mise en œuvre et l'évaluation de nos objectifs ESG, nous avons instauré un Collège de suivi et d'évaluation. Composé du Président et du Vice-Président du Conseil d'administration, des membres du Comité d'audit et de la Direction générale, ce collège joue un rôle consultatif dans l'évaluation annuelle des progrès accomplis. Les projets et documents stratégiques sont élaborés par la Direction, validés par le Conseil d'administration, puis approuvés par l'Assemblée générale, instance décisionnelle la plus élevée de la CILE.



Analyse de double matérialité

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la durabilité, nous avons volontairement entrepris un exercice de double matérialité. Bien que nous ne soyons pas soumis à la directive CSRD, cette initiative constitue un levier stratégique majeur. Elle nous permet d'identifier de manière approfondie les impacts, les risques et les opportunités liés à nos activités et à notre chaîne de valeur, afin d'intégrer ces enjeux dans nos décisions et d'orienter notre stratégie de manière proactive et éclairée.

Cet exercice s'appuie sur les principes définis par les normes ESRS et repose sur deux dimensions complémentaires. La première, la matérialité d'impact, évalue les effets positifs ou négatifs de nos activités sur l'environnement et la société. La seconde, la matérialité financière, analyse les risques et opportunités susceptibles d'influencer notre situation financière, notre réputation ou nos opérations.

Pour réaliser cette analyse, nous avons examiné l'ensemble de nos activités ainsi que celles de notre chaîne de valeur, en tenant compte des spécificités de notre secteur et des pratiques observées chez nos pairs. Sur la base de la liste des sujets de durabilité proposée par les normes ESRS, nous avons organisé des ateliers collaboratifs avec le Comité de direction afin d'identifier les thématiques les plus pertinentes pour la CILE.

À l'issue de notre exercice de double matérialité, nous avons identifié 149 impacts, risques et opportunités (IRO), répartis en quatre catégories : 69 liés à des enjeux environnementaux, 55 à des questions sociales, 18 à des aspects de gouvernance et 7 spécifiques à nos activités.

Chaque IRO a été évalué selon une méthodologie rigoureuse. Pour les impacts, nous avons pris en compte la gravité, l'étendue, le caractère irréversible et la probabilité. Pour les risques et opportunités financiers, l'analyse s'est fondée sur l'effet potentiel – qu'il soit financier, réputationnel ou opérationnel – ainsi que sur la probabilité d'occurrence. Les notations ont été réalisées sur une échelle de 1 à 4, avec un seuil de matérialité fixé à 2,5. Les IRO dépassant ce seuil sont considérés comme matériels pour la CILE.

Au terme de cet exercice, 67 IRO ont été jugés matériels. Ils concernent principalement la qualité et la gestion de l'eau, la résilience climatique, la santé et la sécurité de nos collaborateurs et des usagers, l'accès à l'eau, le développement de techniques innovantes ainsi que la cybersécurité.

Divulgation d'informations générales sur l'entreprise

Cluster	Sujets CSRD regroupés
Gestion durable de l'eau	ESRS E3 – Eau (prélèvements d'eau; rejets d'eau)
Pollution & substances préoccupantes	ESRS E2 – Substances préoccupantes; ESRS E2 – Pollution de l'eau; ESRS E2 – Pollution de l'air
Climat (adaptation & atténuation)	ESRS E1 – Adaptation au changement climatique; ESRS E1 – Atténuation du changement climatique
Biodiversité & écosystèmes	ESRS E4 – Vecteurs directs de pertes de biodiversité
Energie	ESRS E1 – Énergie
Sécurité & protection des usagers	ESRS S4 – Sécurité des consommateurs et des utilisateurs finaux; ESRS S4 - Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou utilisateurs finaux
Inclusion sociale & accès au service	ESRS S4 – Inclusion sociale des consommateurs et des utilisateurs finaux
Conditions de travail & égalité	ESRS S1 – Égalité des traitements et égalité des chances pour tous; ESRS S1 - Conditions de travail
Gouvernance éthique & responsable	ESRS G1 – Dialogue politique et activités de lobbying; ESRS G1 – Culture d'entreprise; ESRS G1 – Gestion des relations avec les fournisseurs; ESRS G1 – Corruption
Innovation& plateformes sectorielles	Sujets spécifiques à la CILE
Cybersécurité	Sujets spécifiques à la CILE

Ces résultats, synthétisés dans la matrice visuelle présentée ci-dessous, constituent un socle essentiel pour notre stratégie de durabilité. Ils ont servi de base à la construction de notre rapport, élaboré conformément aux normes VSME, et traduisent notre volonté d'intégrer ces enjeux dans nos pratiques afin de renforcer notre rôle en tant qu'acteur clé de la production et de la distribution d'eau en province de Liège.

Afin d'améliorer la lisibilité pour le lecteur, la CILE a regroupé les enjeux issus de l'exercice de double matérialité CSRD en clusters thématiques. Chaque cluster agrège plusieurs sous-thèmes ESRS ayant des profils de matérialité comparables. Le tableau et la matrice ci-dessous ne présentent que les enjeux jugés matériels, conformément au principe de proportionnalité du standard VSME.

Matrice des clusters thématiques

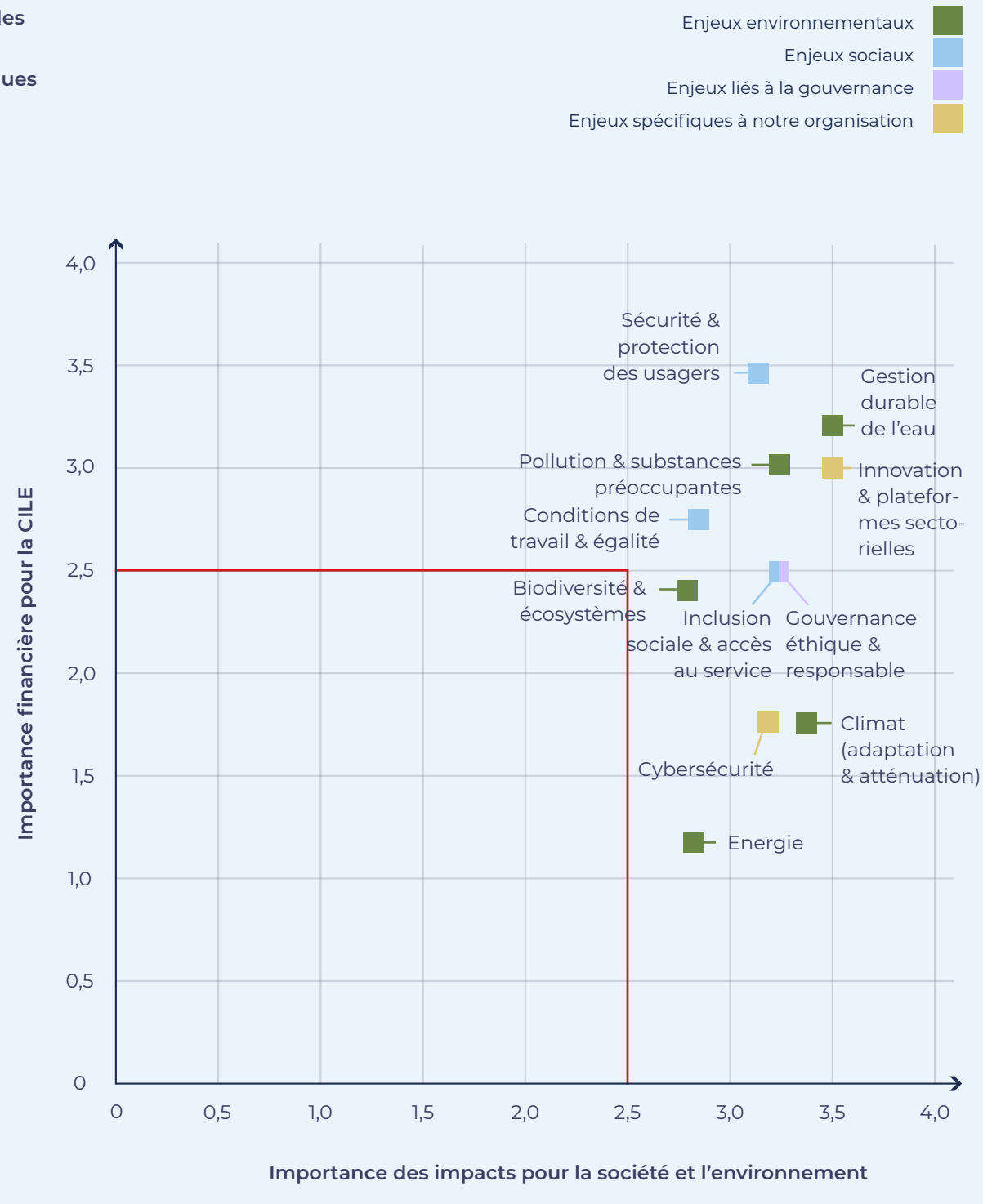

Divulgation de l’environnement

02



Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Nous assurons un suivi rigoureux de notre consommation d'énergie dans le cadre de notre démarche de gestion environnementale.

Lorsque les données le permettent, nous présentons une ventilation détaillée de cette consommation en distinguant les sources renouvelables et non renouvelables.

Cette transparence vise à renforcer notre compréhension des usages énergétiques et à soutenir l'amélioration continue de notre performance en matière d'efficacité énergétique.

La consommation totale d'énergie de la CILE pour l'exercice 2024 s'est élevée à **12.698 MWh**.

Divulgation de la consommation d'énergie de l'entreprise

	Consommation d'énergie renouvelable (MWh)		Consommation d'énergie non renouvelable (MWh)		Consommation totale d'énergie (MWh)	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Électricité	4.226	*	6.266	*	10.492	*
Électricité produite (solaire photovoltaïque)	266	*	/	*	266	*
Carburants/combustibles non renouvelables	/	*	1.939	*	1.939	*
Consommation totale d'énergie	266	*	12.432	*	12.698	*

Note* : Données non disponibles à la date de publication du rapport.

Consommation d'énergie (MWh)

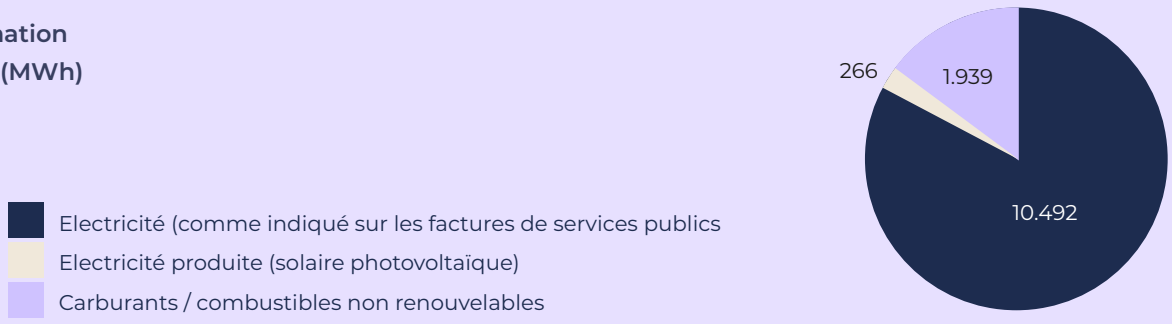

Nos émissions de **scope 1** regroupent les sources directes que nous contrôlons, telles que les véhicules appartenant à l'entreprise. Les **émissions de scope 2** correspondent aux émissions indirectes liées à la consommation d'électricité pour nos installations. Les **émissions de scope 3** couvrent l'ensemble de notre chaîne de valeur : achats de matières premières, de services ou d'équipements, déplacements des travailleurs, transport amont et aval, gestion des déchets ou encore immobilisations.

En 2024, nos émissions de gaz à effet de serre liées au service de l'eau potable s'élèvent à **12 540 tCO_2e**. Elles proviennent majoritairement du **scope 3 qui représente 80 %** de notre empreinte carbone. Les principales sources d'émissions sont réparties comme suit :

- **Intrants – biens et matières (32 %)**, liés notamment à la sous-traitance d'exploitation et à l'achat de pièces destinées à la distribution d'eau ;

- **Achats d'eau potable (22 %)** ;
- **Immobilisations (18 %)**, principalement associées à nos engins, véhicules et infrastructures;
- **Consommation d'énergie (17 %)**, en particulier l'électricité achetée ;
- **Déplacements (10 %)**, liés de manière équivalente aux trajets professionnels et aux déplacements domicile travail.

L'incertitude globale du bilan est estimée à **16 %**, un niveau considéré comme moyen. Elle provient principalement des intrants, dont l'empreinte carbone repose encore largement sur des ratios monétaires, générant une variabilité plus importante.

Divulgation des émissions de gaz à effet de serre

	Émissions de gaz à effet de serre en 2023 (tCO2e)	Émissions de gaz à effet de serre en 2024 (tCO2e)	Émissions de gaz à effet de serre en 2025 (tCO2e)
Scope 1	988	969	Données non disponibles à la date de publication du rapport.
Scope 2	2 258	1 563	
Scope 3	15 581	10 009	
Total	18 830	12 540	
Intensité gaz à effet de serre	0,00013 $tCO_2e/€$	0,00009 $tCO_2e/€$	

Émissions de scope 3

Les émissions de **scope 3** constituent une part significative de notre empreinte totale de gaz à effet de serre. Elles regroupent l'ensemble des émissions indirectes générées tout au long de notre chaîne de valeur, au-delà de nos seules opérations directes. Elles proviennent notamment de l'approvisionnement en matières premières, du transport, de l'utilisation des produits par les usagers ainsi que de la gestion de fin de vie des équipements et matériaux. Cette contribution majeure illustre l'impact environnemental global de nos activités et souligne l'importance de poursuivre nos efforts de réduction des émissions sur l'ensemble du cycle de vie.

Divulgation des émissions de scope 3

Catégorie Scope 3	Explication
Consommation d'énergie	Ensemble des consommations énergétiques liées aux activités de la CILE et la production d'électricité des panneaux photovoltaïques
Déplacements	Déplacements professionnels et Domicile-Travail réalisés par les membres du personnel de la CILE. Les déplacements des visiteurs ont été volontairement exclus de l'étude car collecter des données sur ce point s'avérait difficile.
Déchets directs	Volume des déchets produits par toutes les activités de production, distribution d'eau potable (déchets inertes, déchets dangereux, boues, plastiques, etc...) et les traitements appliqués (valorisation, recyclage, incinération, mise en décharge, etc.)
Intrants – biens, matières et services	Achats réalisés pour l'ensemble de l'activité (données logistiques, extraction des comptes de résultats, réactifs, etc.) y compris la sous-traitance, les prestations externes, etc.
Achat d'eau potable	/
Fret	Émissions liées au transport des marchandises amonts (réactifs) et des déchets vers les lieux de traitement (lieu de recyclage ou de fin de vie des déchets)
Immobilisations	Superficies des bâtiments, parkings et voiries, véhicules, machines, outils, équipements informatiques, conduites de réseau, compteurs et raccordements. Nous prenons en compte cette année les émissions de fabrication des équipements pour la pose de branchements et les réparations de fuites.

Objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de transition climatique

Conscients de l'urgence climatique, nous participons activement à la plateforme sectorielle « Énergie » mise en place dans le cadre de « Eaux de Wallonie », dont l'objectif est de réduire les consommations énergétiques, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et d'accroître le recours aux sources renouvelables.

Le secteur de l'eau wallon s'est fixé une ambition commune : **réduire de 90% les émissions de CO_2 d'ici 2045 par rapport à 2022**, ainsi que l'atteinte de la **neutralité énergétique**. Cela représente une réduction en valeur absolue de 2.519,1 tCO_2 afin d'atteindre notre objectif de 279,9 tCO_2 émises en 2045.

Dans ce cadre, nous contribuons à l'élaboration d'un plan sectoriel définissant la trajectoire de décarbonation. Des ateliers sont en cours afin d'identifier les actions et leviers susceptibles de soutenir cette transition.

Entre 2023 et 2024, nous avons constaté une diminution de nos émissions de scope 1 et 2 (exprimées en tCO_2e). Cette évolution s'explique principalement par la mise à jour des facteurs d'émission appliqués aux différents ratios monétaires relatifs aux travaux, à l'achat de matériel et aux services. Cette révision, attendue depuis plus de cinq ans, tient compte de l'inflation et s'appuie sur les dernières données publiées par l'ADEME. Par ailleurs, nous avons considéré la revue à la baisse du facteur d'émission lié aux achats d'eau, passant de 400 g/m^3 en 2023 à 250 g/m^3 en 2024, afin de mieux refléter les émissions associées à la production d'eau potable en Wallonie. Cette correction repose sur les bilans carbones réalisés en 2023 et en 2024 par la CILE, in BW et la SWDE.

Progrès des émissions de GES par rapport à l'année de base

Année	Émissions de scope 1 & 2 (tCO_2e)	Progrès vs année de base (%)
2022 (année de base)	2.799	/
2023	3.246	+16%
2024	2.532	-9,5%
2025	Données non disponibles à la date de publication du rapport.	

Adoption du plan de transition

Afin de répondre aux exigences européennes et wallonnes en matière de transition énergétique, nous nous sommes engagés dans la stratégie énergétique sectorielle 2030-2050. Cette démarche a pour objectif de définir des trajectoires claires, de proposer des solutions concrètes de décarbonation et d'élaborer des feuilles de route financières permettant d'atteindre ces objectifs. Elle s'inscrit dans une logique de planification à long terme, visant à renforcer la résilience de notre modèle énergétique et à contribuer activement à la neutralité carbone du secteur.

Divulgation des objectifs d'émissions des scope 1, 2, 3

Nous travaillons activement à la définition de la répartition de nos objectifs d'émissions entre les scopes 1, 2 et 3. Dans ce cadre, nous participons à l'élaboration d'un plan sectoriel visant à définir la trajectoire de décarbonation pour l'ensemble du secteur de l'eau wallon. Des ateliers collaboratifs sont en cours afin d'identifier les actions prioritaires et les leviers les plus efficaces pour soutenir cette transition énergétique et atteindre nos ambitions climatiques.

Risques climatiques

Nous avons identifié plusieurs risques physiques liés au changement climatique susceptibles d'affecter durablement nos activités.

Nous nous trouvons actuellement dans une situation hydrologique intermédiaire, c'est-à-dire dans une situation où les volumes d'eau disponibles resteraient globalement stables, mais seront distribués de manière plus irrégulière, avec des précipitations hivernales plus intenses et des périodes de sécheresse estivales plus marquées. Les épisodes de sécheresse, de plus en plus fréquents, accentuent le risque de stress hydrique, tandis que des périodes plus humides, comme 2024, bien que favorables à la recharge des captages, entraînent une augmentation des concentrations en pesticides et en nitrates, nécessitant un traitement renforcé de l'eau.

Par ailleurs, les vallées de l'Ourthe et de la Vesdre sont exposées à des risques accrus d'inondations, ce qui impose aux communes concernées de s'adapter à ces nouvelles contraintes. Dans ce contexte, nous devons repenser nos réseaux de distribution afin de tenir compte des évolutions des aménagements communaux et garantir la continuité du service. Ces phénomènes constituent des enjeux majeurs pour la qualité de la ressource et la sécurité de l'approvisionnement. Conscients de ces défis, nous intégrons les risques climatiques et de pollution dans nos plans d'investissement à court, moyen et long termes. La magnitude de ces risques est évaluée dans notre plan stratégique, et les montants alloués sont significatifs et révisés chaque année afin de garantir une réponse adaptée. Parmi les mesures envisagées, nous prévoyons notamment d'équiper de nombreux points de captage de stations de traitement multi barrières, afin de renforcer la résilience de notre système et d'assurer la qualité de l'eau distribuée.

Dans le cadre de l'évaluation de notre exposition et de notre vulnérabilité à ces risques, nous avons participé à une étude pilote en collaboration avec la SPGE, la Banque Européenne d'Investissements (BEI) et d'autres opérateurs du secteur de l'eau[6]. Cette étude identifie plusieurs risques sur une sélection d'ouvrages, notamment liés à la sécheresse, aux inondations et aux incendies. Elle conclut par la proposition d'un Guide de référence pour le dimensionnement et la construction de nouveaux ouvrages. Elle sera suivie par un groupe de travail intégré au schéma régional des ressources en eau (SRRE 3.0).



[6] Etude des risques et vulnérabilités climatiques pour la construction et l'exploitation des ouvrages d'assainissement et de démergement publics wallons d'une part, et des installations de production et distribution d'eau potable d'autre part.

Pollution de l’air, de l’eau et du sol

Selon les résultats de notre exercice de double matérialité, les sujets considérés comme matériels en lien avec la pollution concernent principalement la pollution de l’eau et de l’air, ainsi que la présence de substances préoccupantes.

Polluants émis dans l’eau et l’air

Les pollutions que nous générons concernent principalement les eaux usées industrielles rejetées. Bien que ces volumes soient très faibles, nous réalisons systématiquement des analyses en laboratoire afin d’évaluer la qualité de ces rejets. Les résultats sont ensuite déclarés au Service Public de Wallonie (SPW) et à la Société Publique de Gestion de l’Eau (SPGE), conformément aux exigences réglementaires et en fonction de l’unité concernée.

En dehors de ces rejets et des émissions atmosphériques liées à nos activités – notamment le dioxyde de carbone, les oxydes d’azote et les particules fines provenant des véhicules de société fonctionnant à l’essence et des énergies fossiles utilisées pour le chauffage des bâtiments –, nous ne sommes responsables d’aucun autre type de pollution directe. En revanche, nous sommes régulièrement confrontés à des pollutions générées par des tiers dans le cadre de nos activités, qu’il s’agisse de pollutions affectant l’eau distribuée, le sol ou les terres excavées. Chaque fois que cela est possible, nous mettons en œuvre des mesures correctives pour traiter ces situations et limiter leurs impacts.

Le tableau ci-dessous résume les types et les quantités de polluants émis dans l’eau par nos activités via les rejets des eaux usées industrielles :



Nous renvoyons au module « B3 - Consommation d’énergie et émissions de gaz à effet de serre » pour plus d’informations sur les émissions de polluants dans l’air.

Synthèse des polluants émis dans l'eau par milieu récepteur (2024-2025) - émissions > 1kg dans au moins une des deux années

Polluant	Émissions 2024 (kg)	Émissions 2025 (kg)	Milieu récepteur
DCO (Demande Chimique Oxygène)	2.217,24	10.824,81	Station d'épuration
	33,47	673,29	Eau de surface
Azote total	2.816,62	4.350,86	Station d'épuration
	133,58	1.083,94	Eau de surface
MES (Matières En Suspension)	130,51	336,02	Station d'épuration
	11,16	291,69	Eau de surface
Nitrates	2.528,18	3.265,96	Station d'épuration
	127,72	937,07	Eau de surface
Phosphore total	3,76	10,22	Station d'épuration
	0,60	37,05	Eau de surface
Cuivre	0,06	6,78	Eau de surface
Zinc	0,27	2,34	Eau de surface
Sous-totaux	7.696,31	18.787,87	Station d'épuration
	306,85	3.032,17	Eau de surface
Totaux	8.003,16	21.820,04	/

Périmètre

Les différentes formes d’azote ne sont pas présentées séparément afin d’éviter un double comptage avec l’azote total, tandis que la DCO est utilisée comme indicateur de la charge en substances consommatrices d’oxygène. Les substances dont les concentrations restent inférieures aux limites de quantification ne sont pas reprises. Afin de se concentrer sur les émissions les plus significatives, seuls les polluants dépassant 1 kg sur au moins une des deux années présentées sont reportés. Ce périmètre sera revu en cas de nouvelles substances quantifiées, de dépassement du seuil ou d’obligation réglementaire.

Évolution entre 2024 et 2025

L’augmentation observée de certains polluants entre 2024 et 2025, notamment la DCO et le phosphore total, s’explique par des variations des volumes rejetés et des concentrations mesurées. Elle est principalement liée à une évolution de la qualité de l’eau entrante dans les unités de traitement, ainsi qu’à des opérations de nettoyage de réservoirs et à des ajustements du dosage appliqué au processus de traitement. Les résultats doivent dès lors être interprétés à la lumière de ces éléments opérationnels.

Biodiversité et impact sur les écosystèmes

Nous inscrivons nos activités dans une gestion durable et raisonnée de nos espaces verts. À travers nos pratiques, nous cherchons à sensibiliser et à montrer l'exemple en adoptant des modes d'entretien favorables à la biodiversité dans nos zones de captage. L'ensemble de nos sites couvre environ 80 hectares, dont une partie se situe à proximité ou au sein de zones écologiquement sensibles.

Autour de plusieurs réservoirs et châteaux d'eau, nous appliquons des pratiques de gestion différenciée en intensifiant le recours à l'écopâturage ou au fauchage tardif, pratiques visant à préserver les habitats naturels et à limiter l'impact de l'entretien mécanique. Certaines parcelles sont également situées en zones gérées par le DNF ou en zones boisées. Une démarche est en cours pour intégrer certains sites dans les plans simples de gestion du DNF, en collaboration avec la SPGE.

En parallèle, nous menons diverses initiatives destinées à renforcer notre contribution à la protection et restauration de la biodiversité et à améliorer durablement l'impact environnemental de nos activités. Ces efforts incluent la poursuite des actions de boisement de nos parcelles dans le cadre du programme « Yes We Plant », ainsi que le développement de techniques innovantes pour le suivi écologique. Parmi ces techniques, nous expérimentons l'utilisation de bioindicateurs, tels que les abeilles et certains organismes aquatiques, afin de mesurer la qualité de l'environnement et d'anticiper les impacts éventuels sur les eaux souterraines et les captages correspondants. Enfin, nous maintenons notre implication dans les programmes d'actions des contrats de rivière dont nous sommes membres.

Divulgation d'informations sur les emplacements situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité.

Lieu	Surface (en hectares)	Clarification (situé dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité)
Néblon	9,5	32 parcelles situées en zone Natura 2000
Triffoy	1,8	12 parcelles situées en zone Natura 2000
Pêchet	0,0755	3 parcelles situées en zone Natura 2000
Hors zone de captage	0,4132	5 parcelles situées en zone Natura 2000
Total	11,8	52 parcelles situées en zone Natura 2000



Utilisation et gestion de l'eau

Production et distribution d'eau

En 2025, nous avons assuré la production et la distribution d'eau potable à travers deux sites principaux, situés en Hesbaye et dans le bassin du Néblon, ainsi que par des captages locaux. Ces installations ont permis une production totale de 27.573.564 m³. Afin de garantir la continuité et la sécurité de l'approvisionnement, nous avons également complété nos ressources par des achats auprès d'autres distributeurs d'eau potable, tels que la SWDE et Vivaqua, pour un volume de 12.138.064 m³ au cours de l'année.

Au total, nous avons distribué 38.014.019 m³ d'eau en 2025 et réalisé 18.616 analyses afin de contrôler la qualité de l'eau et de respecter les exigences réglementaires. Ces contrôles systématiques traduisent notre engagement à fournir une eau conforme aux standards sanitaires et environnementaux.

Consommation interne et gestion des ressources

Nos activités de production et de distribution présentent une consommation directe d'eau très limitée. Celle-ci se compose essentiellement de fuites, d'eau utilisée pour le nettoyage des réseaux et de pertes mineures sur les stations de traitement et de production.

Bien que nous ne prélevions pas d'eau dans des zones identifiées comme étant en fort stress hydrique, nous sommes parfois confrontés à des périodes de tension sur la ressource. Pour y faire face, nous avons mis en place des mécanismes de sécurisation, grâce à un maillage important de nos différents réseaux de production et distribution.

Sécurisation de la distribution et enjeux d'infrastructure

Les zones de distribution de la CILE sont alimentées par plusieurs ressources majeures, ce qui permet d'assurer la continuité du service et de limiter l'exposition au risque de stress hydrique.

Toutefois, certains secteurs connaissent une pression accrue liée aux nouveaux développements urbanistiques. Ces évolutions peuvent générer des contraintes sur les capacités d'acheminement de l'eau et nécessitent une adaptation progressive des infrastructures existantes.

Afin d'anticiper ces besoins, la CILE étudie actuellement plusieurs schémas directeurs visant à garantir une distribution fiable et continue, 24 heures sur 24. À ce stade, les enjeux rencontrés ne relèvent donc pas d'un manque de disponibilité de la ressource, mais principalement de la capacité des infrastructures à accompagner l'évolution des territoires desservis.

Le vieillissement du réseau, combiné à l'inadéquation de certaines installations face aux nouveaux aménagements urbains, constitue à cet égard un enjeu majeur. La CILE poursuit dès lors ses efforts de modernisation et de renforcement de ses infrastructures afin de maintenir la qualité, la sécurité et la continuité du service public de distribution d'eau.

Divulgation d'informations sur les productions, les achats, les ventes et les distributions d'eau

Total	2024	2025
Volumes produits (m³)	27.279.549	27.573.564
Volumes achetés (m³)	10.953.969	12.138.064
Volumes distribués (m³)	23.275.565	24.433.148
Volumes vendus aux consommateurs et aux tiers (m³)	27.016.741	27.931.867
Pertes en eau sur le réseau (m³)	11.216.777	11.779.761
Rendement réseau (%)	71	70
Indice de fuite des infrastructures (ILP)	8,42	8,84

Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets

En 2025, nous avons produit un total de 359 tonnes de déchets (354 T de déchets non dangereux + 5 T de déchets dangereux).

Dans le respect de l'échelle de Lansink, une part importante des déchets non dangereux, tels que les emballages, plastiques, déchets organiques et déchets industriels banaux, a été efficacement orientée vers des filières de réutilisation ou de recyclage, contribuant ainsi aux objectifs de l'économie circulaire. Malgré certaines contraintes légales et l'absence de solutions de recyclage viables, certains déchets dangereux ont pu être revalorisés énergétiquement. Pour ce qui est de l'élimination, cette dernière vise uniquement la mise en CET. Conscients de ces enjeux, nous travaillons activement à l'amélioration de nos processus de gestion des matières résiduelles, en particulier pour le traitement des déchets dangereux, afin de réduire leur impact et d'optimiser la valorisation des ressources.

Divulgation des déchets produits par l'entreprise

	2024		2025	
	Quantité totale de déchets générés (tonnes)	Pourcentage recyclés ou réutilisés	Quantité totale de déchets générés (tonnes)	Pourcentage recyclés ou réutilisés
Déchets non dangereux	692 tonnes	92%	354 tonnes	82%
Bois vers incinération	10 tonnes	0%	7,3	0%
Boues vers traitement (valorisation de matière, énergétique, etc.)	242 tonnes	100%	207 (revalorisé)	100%
Déchets inertes vers incinération	44 tonnes	0%	0	0%
Déchets inertes vers recyclage	85 tonnes	100%	13	100%
Déchets verts	32 tonnes	100%	31 (Intradel)	100%
Déchet Industriel Banals	2 tonnes	0%*	64,1	0%
Laiton vers recyclage métallique	21 tonnes	100%	18 (revalorisé)	100%
Papiers et cartons	12 tonnes	100%	10,4	100%
Plastiques vers recyclage	3 tonnes	100%	2	100%
Déchets dangereux	6 tonnes	83%	5 tonnes	60%
Déchets dangereux vers enfouissement	1	0%	0	0
Déchets dangereux vers recyclage InOrganique	5	100%	3	100%
Déchets dangereux vers CET	/	/	2	0

Note* : déchets revalorisés

Appliquer les principes de l'économie circulaire

Nous appliquons les principes de l'économie circulaire principalement à travers la revalorisation des boues issues de notre site de traitement d'Ans pour l'épandage et par les pratiques de réutilisation et de recyclage mises en œuvre par le prestataire auquel nous confions la collecte, le tri et le traitement de nos déchets. À titre d'exemple, sur notre unité d'Ans, le système REUSE permet de réduire les volumes d'eaux de lavage industrielles grâce à un traitement optimisé, contribuant ainsi à la préservation des ressources et à la réduction de notre impact environnemental.

Divulgation sociale et gouvernementale

03



Personnel - Caractéristiques générales

Nous privilégions l'engagement de collaborateurs sous contrat à durée indéterminée, afin de garantir dans la durée l'expertise interne et la continuité opérationnelle indispensables à la réalisation de nos missions de service public.

Cette approche constitue l'un des fondements de notre modèle de gestion des ressources humaines, qui vise à maintenir des compétences internes solides tout en assurant une stabilité organisationnelle.

En complément aux agents statutarisés, à nos contrats à durée indéterminée et à durée déterminée, nous avons également recours à du personnel intérimaire. En 2025, le recours au travail intérimaire a représenté en moyenne 5,15 équivalents temps plein (ETP). Ces engagements temporaires répondent principalement à des besoins ponctuels liés à la mise en œuvre de projets spécifiques, à la survenance d'activités saisonnières ou encore à des renforcements opérationnels dans les services logistiques et de maintenance. Cette flexibilité nous permet d'adapter nos ressources aux fluctuations d'activité tout en préservant la qualité et la continuité du service.

Par ailleurs, lorsque l'état de santé d'un travailleur le nécessite, nous examinons, en collaboration avec la médecine du travail, les possibilités d'aménagement raisonnable du poste ou de réaffectation interne, conformément aux procédures de réintégration prévues par la législation sociale. Cette démarche témoigne de notre volonté d'accompagner nos équipes de manière responsable et de garantir un environnement de travail durable, respectueux de la santé et des capacités de chacun.

Divulgation des données démographiques des collaborateurs

Type de contrat	Nombre de salariés (nombre de personnes ou équivalents temps plein)	
	2024	2025
Statutaire & Contrat à durée indéterminée	379	401
Contrat à durée déterminée	10	3
Nombre total d'employés	389	404
Taux de rotation homme/femme	6,29%	4,73 %

Divulgation des données démographiques des collaborateurs

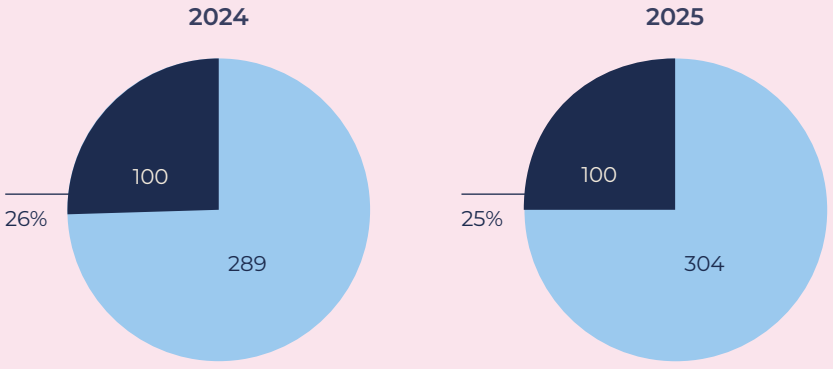

Caractéristiques supplémentaires du personnel

Au regard du référentiel VSME, la CILE distingue son personnel interne - composé d'agents statutaires et d'agents contractuels, engagés principalement à durée indéterminée et plus ponctuellement à durée déterminée - des ressources externes mobilisées pour répondre à des besoins spécifiques.

Le recours éventuel à du personnel intérimaire répond à des besoins temporaires ou opérationnels déterminés. Les consultants et prestataires externes relèvent quant à eux de contrats de services et ne sont pas comptabilisés comme membres du personnel de la CILE.

Bien que notre personnel comprenne un plus grand nombre d'hommes que de femmes, nous veillons à promouvoir l'égalité des chances et la non-discrimination dans nos procédures de recrutement et de gestion des carrières. Nos recrutements reposent uniquement sur les compétences et l'adéquation au poste à pourvoir.

Nous dépassons par ailleurs notre obligation légale d'engagement de personnes en situation de handicap, en atteignant un niveau trois fois supérieur au seuil requis.

En cas d'incapacité de travail prolongée ou d'accident grave, nous collaborons notamment avec le conseiller en prévention – médecin du travail, le service interne pour la prévention et la protection du travail (SIPPT) et le travailleur afin de faciliter sa réintégration professionnelle, par l'adaptation du poste, l'aménagement du temps de travail ou la reconversion interne. Par ailleurs, pour autant que les conditions soient réunies, nous sollicitons l'intervention de l'AVIQ dans les situations où un accompagnement spécifique ou l'octroi de dispositifs de soutien peut être mobilisé, notamment en vue de favoriser le maintien ou l'intégration des travailleurs concernés.

Enfin, la représentation féminine au sein du comité de direction atteint 30,5 % en 2025.

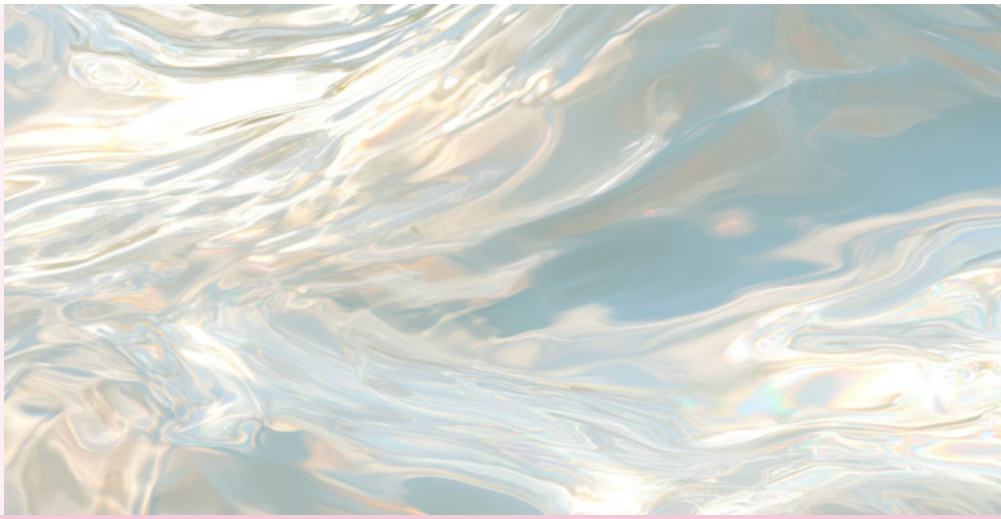

Personnel - Santé et sécurité

Nous collaborons avec Cohezio, notre service externe de prévention et de protection au travail, afin de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être de l'ensemble de nos collaborateurs.

En tant que partenaire spécialisé, Cohezio nous accompagne dans l'identification, l'évaluation et la prévention des risques professionnels liés à nos activités. Ses recommandations contribuent à l'amélioration continue des conditions de travail et au renforcement de notre politique de prévention.

La CILE déploie également une politique proactive de prévention de l'absentéisme. Celle-ci vise à favoriser un environnement de travail sain tout en limitant les impacts organisationnels et financiers liés aux absences prolongées ou répétées. Cette démarche s'appuie sur des actions ciblées : amélioration des conditions de travail, programmes de santé et de bien-être, dispositifs de soutien individuel, ainsi que des analyses de risques psychosociaux permettant de définir des plans d'action adaptés.

La protection des agents constitue par ailleurs une priorité opérationnelle. A ce titre, la CILE met à disposition de ses collaborateurs les équipements de protection nécessaires à l'exercice de leurs missions et veille à leur adaptation aux risques rencontrés sur le terrain. Certaines activités demeurent toutefois exposées à des risques spécifiques, notamment lors de la manipulation de matériaux contenant de l'amiante dans le cadre de notre politique d'éradication, ou lors d'activités telles que le terrassement, le travail sur corde ou les interventions en laboratoire. Ces opérations peuvent présenter des dangers tels que les chutes, les effondrements de fouilles, les brûlures ou encore les risques d'électrocution.

En 2025, la CILE a enregistré 26 accidents du travail déclarables, représentant 964 jours d'incapacité temporaire. Sur la base de 525.556 heures prestées, le taux de fréquence des accidents (TfG) s'élève à 49,47. Aucun accident mortel n'a été constaté.

Divulgation des incidents liés au travail

Type d'incident	Nombre		TfG	
	2024	2025	2024	2025
Accidents enregistrables	21	26	40,9	49,47
Décès	0	0	0	0



Informations complémentaires sur le personnel interne - Politiques et processus en matière de droits de l'homme

Nous assurons un suivi rigoureux de la sécurité au travail et déployons des mesures préventives destinées à réduire les incidents, notamment au travers de formations régulières et d'entretiens ciblés avec les équipes.

Nous mettons également à disposition un dispositif permettant aux travailleurs de signaler tout risque psychosocial. Selon la nature du signalement, l'accompagnement peut être assuré par le conseiller en prévention risques psychosociaux de la Médecine du travail ou par les personnes de confiance interne.

L'ensemble de ces dispositions est intégré dans le règlement de travail et les politiques internes de prévention et de bien-être garantissant un cadre clair et structuré pour la prévention et la gestion des risques professionnels.

Incidents graves préjudiciables aux droits de la personne

Nous nous engageons à respecter les normes éthiques les plus élevées et à garantir un environnement de travail sûr, équitable et inclusif.

En 2025, aucun incident grave portant atteinte aux droits des personnes n'a été enregistré au sein de notre organisation. En revanche, 33 plaintes fondées émanant d'usagers ont été recensées.

Les principales plaintes concernent un problème avec un sous-traitant de la CILE, la qualité de la prestation, une interruption de fourniture d'eau, un problème de débit ou de pression, des dégâts causés par une intervention, ...

Les travailleurs disposent de plusieurs canaux leur permettant de signaler ou de porter à la connaissance de l'employeur toute difficulté ou plainte interne. Ces situations peuvent notamment être communiquées auprès de la fonction dirigeante locale, du responsable du Service interne de prévention et de protection au travail (SIPP), des personnes de confiance désignées ou encore via le service externe de prévention et de protection au travail, assuré par Cohezio. Ces dispositifs s'inscrivent dans notre volonté de garantir un environnement de travail respectueux et de favoriser la prévention des risques psychosociaux.

Par ailleurs, conformément aux exigences croissantes en matière de gouvernance et d'éthique, un référent intégrité sera formellement désigné au cours de l'année 2026. Celui-ci aura notamment pour mission d'assurer un point de contact complémentaire pour les signalements relatifs à l'intégrité et au respect des règles déontologiques au sein de l'organisation.

En ce qui concerne les plaintes externes, tout usager peut introduire une réclamation. À l'issue de l'analyse, nous qualifions chaque plainte comme « fondée » ou « non fondée » selon qu'elle relève ou non de nos compétences.

Personnel - Rémunération, négociation collective et formation

Nous veillons à garantir un environnement de travail transparent, équitable et fondé sur l'égalité des chances.

Les rémunérations appliquées au sein de la CILE sont déterminées sur la base des échelles barémiques définies dans le statut du personnel. Chaque grade ou fonction barémisée est rattachée à une échelle de traitement, comprenant un minimum, des échelons résultant des augmentations intercalaires et un maximum. Ces règles sont appliquées de manière identique aux agents occupant un grade ou une fonction équivalente, qu'ils soient statutaires ou contractuels, et indépendamment du genre.

La carrière des agents repose sur deux mécanismes principaux : l'avancement barémique et l'avancement de grade. L'avancement barémique est lié à la progression dans l'échelle de traitement correspondant au grade ou à la fonction exercée. Il se traduit par l'octroi des augmentations intercalaires prévues par le statut du personnel, notamment en fonction des services admissibles et de l'ancienneté reconnue.

L'avancement de grade intervient quant à lui dans le cadre des procédures de promotion prévues par le statut du personnel, selon les conditions d'accès, les modalités d'évaluation et les besoins de l'organisation.

Pour les agents de niveau 3, le statut prévoit également des plans de carrière spécifiques. Ceux-ci constituent une modalité particulière d'avancement de grade permettant une évolution progressive au sein d'une même filière professionnelle déterminée, sous réserve du respect des conditions d'accès, des formations ou assimilations requises et des exigences d'évaluation prévues par le statut.

En tant qu'intercommunale, les conditions de travail et de rémunération du personnel sont principalement régies par le statut du personnel, adopté par le Conseil d'administration. Ce statut encadre notamment les barèmes applicables, les règles d'évolution de carrière, les allocations, indemnités, primes et autres avantages prévus par les dispositions applicables au personnel. Les évolutions de ce cadre font l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales au sein des instances de négociation prévues par la réglementation applicable aux intercommunales.

Nous investissons par ailleurs de manière continue dans le développement des compétences de nos collaborateurs. En 2024, ceux-ci ont bénéficié d'un total de 3 249 heures de formation professionnelle couvrant notamment les domaines techniques, la sécurité au travail, la transition numérique et les enjeux environnementaux liés à nos activités.





Divulgation des rémunérations, négociation collective et formation

Type de formation :	Nombre moyen d'heures de formation par employé :	2024	2025
Formation professionnelle continue à caractère formel	Femmes	579 heures	628
	Hommes	1.909 heures	2803
Formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel	Femmes	153 heures	74
	Hommes	608 heures	186

Taux de diversité hommes-femmes au sein des organes de gouvernance

En 2025, les femmes représentent 28 % des membres du Conseil d'administration de la CILE, contre 39 % en 2024.

Cette évolution traduit une diminution de la représentation féminine au sein de l'organe de gouvernance, tout en confirmant qu'un potentiel d'amélioration subsiste afin de tendre vers une représentation plus équilibrée. La CILE demeure attentive à la diversité des genres dans sa gouvernance, celle-ci contribuant à enrichir les débats, à soutenir une prise de décision plus inclusive et à garantir une pluralité de perspectives au sein de l'organisation.

Au sein de la Direction générale, la représentation demeure équilibrée, avec un ratio femmes-hommes de 50 % en 2025, identique à celui constaté en 2024.

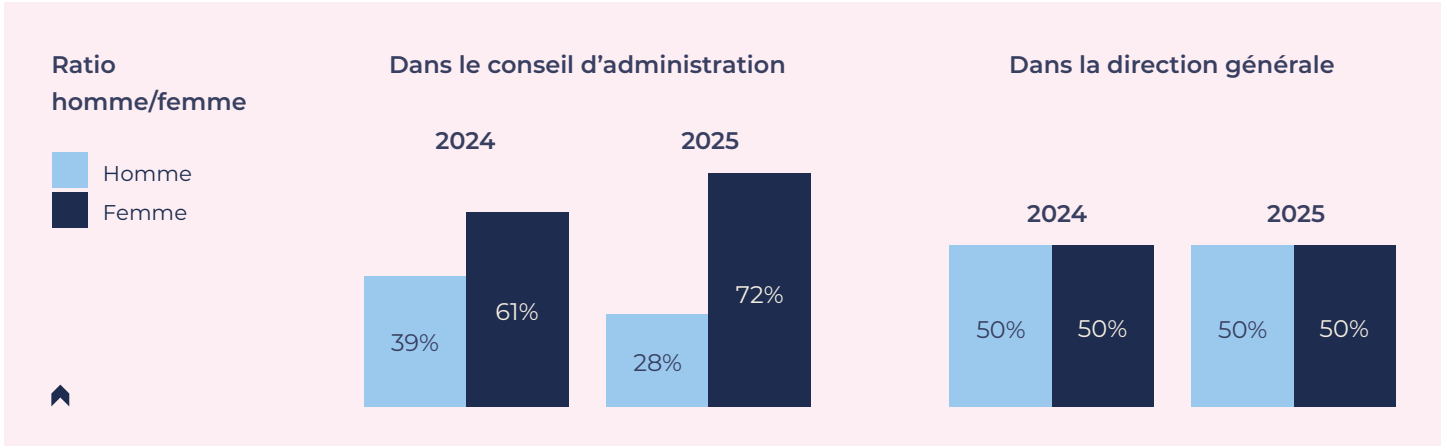

Revenus provenant de certains secteurs et exclusion des indices de référence de l'UE

Nous confirmons ne pas être exclus des indices de référence européens alignés sur l'Accord de Paris.

Notre organisation soutient pleinement les objectifs climatiques de l'Union européenne et s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre au travers de pratiques opérationnelles responsables.

Dans ce cadre, et en cohérence avec la politique environnementale européenne visant une réduction de 20 % des émissions sectorielles de gaz à effet de serre d'ici 2030, le secteur de l'eau wallon s'est fixé deux priorités : établir un état des lieux global de l'empreinte carbone des ouvrages d'eau potable, d'assainissement et de démergement ; et élaborer un plan d'action visant à diminuer ces émissions de manière systémique.

Nous confirmons également ne générer aucun revenu dans les secteurs suivants :

- Les armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou biologiques) ;
- La culture ou la production de tabac ;
- La fabrication de pesticides ou d'autres produits agrochimiques.

ANNEXE :
Liste de référence des points de données VSME (EFRAG) incluses par module

04

Cette annexe présente, par module VSME, une liste structurée des informations à divulguer (points de données et sous-points de données). Une colonne référence la page correspondante dans le rapport.



Module I – Module Basique (B1 à B11)

Réf.	Thème (Module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
B1	Base de préparation	Option choisie (Module basique uniquement ou Module basique + complet)	§24	6
B1	Base de préparation	Forme juridique	§24(e)(i)	7
B1	Base de préparation	Code(s) NACE	§24(e)(ii)	7
B1	Base de préparation	Taille du bilan (EUR)	§24(e)(iii)	7
B1	Base de préparation	Chiffre d'affaires / chiffre d'affaires (EUR)	§24(e)(iv)	7
B1	Base de préparation	Nombre d'employés (Effectif total ou ETP)	§24(e)(v)	7
B1	Base de préparation	Pays des opérations principales et localisation des actifs significatifs	§24(e)(i)	7
B1	Base de préparation	Géolocalisation des sites possédés, loués ou gérés	§24(e)(ii)	7
B1	Base de préparation	Certifications / labels liés à la durabilité : brève description (émetteur, date, score le cas échéant)	§25	6-7
B2	Pratiques de transition vers une économie plus durable	Pratiques mises en œuvre sur les enjeux de durabilité (exemples : réduction eau/électricité, GES, prévention pollution, sécurité produit, conditions de travail, formation, partenariats)	§26	12-15
B2	Pratiques de transition vers une économie plus durable	Politiques relatives aux enjeux de durabilité (disponibilité publique; politiques E/S/G séparées le cas échéant)	§26	13
B2	Pratiques de transition vers une économie plus durable	Initiatives futures / plans prospectifs en cours d'implémentation	§26	13-15
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Consommation totale d'énergie (MWh)	§29	19
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Ventilation renouvelable / non renouvelable et par source (électricité; carburants)	§29	19
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Émissions GES brutes (tCO2e) – Scope 1	§30	19-20
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Émissions GES brutes (tCO2e) – Scope 2	§30	19-20
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Intensité GES = émissions GES brutes / chiffre d'affaires	§31	20

Réf.	Thème (Module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
B4	Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Données relatives aux émissions de polluants vers l'air, l'eau et/ou le sol.	§32	23
B5	Biodiversité	Nombre et superficie (en hectares) des sites dans une zone sensible à la biodiversité ou à proximité	§33	24
B6	Eau	Totalité des prélèvements d'eau	§35	25
B6	Eau	Consommation d'eau (prélèvement d'eau -rejet d'eau)	§36	25
B7	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Application de principes d'économie circulaire	§37	26
B7	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Déchets générés annuellement – ventilation non dangereux / dangereux	§38(a)	26
B7	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Déchets détournés vers recyclage ou réutilisation (total annuel)	§38(b)	26
B8	Main-d'œuvre - Caractéristiques générales	Nombre d'employés (effectif total ou ETP) – par type de contrat (temporaire/permanent)	§39(a)	28
B8	Main-d'œuvre - Caractéristiques générales	Nombre d'employés (effectif total ou ETP) – par genre	§39(b)	28
B8	Main-d'œuvre - Caractéristiques générales	Taux de rotation du personnel	§40	28
B9	Santé et sécurité	Nombre et taux d'accidents du travail enregistrables	§41(a)	30
B9	Santé et sécurité	Nombre de décès résultant d'accidents du travail / maladies professionnelles	§41(b)	30
B10	Main-d'œuvre - Rémunération, négociation collective et formation	Perception de salaire égal ou supérieur au salaire minimum (loi ou convention collective)	§42(a)	32
B10	Main-d'œuvre - Rémunération, négociation collective et formation	Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	§42(b)	32
B10	Main-d'œuvre - Rémunération, négociation collective et formation	Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives	§42(c)	N/A
B10	Main-d'œuvre - Rémunération, négociation collective et formation	Heures de formation annuelles moyennes par employé – ventilation par genre	§42(d)	32
B11	Condamnations et amendes pour corruption	Nombre de condamnations et le montant total des amendes encourues	§43	N/A

Module II – Module Complet (C1 à C9)

Réf.	Thème (Module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
C1	Stratégie : Modèle économique & Durabilité - Initiatives connexes	Description des groupes significatifs de produits et/ou services	§47	8-9
C1	Stratégie : Modèle économique & Durabilité - Initiatives connexes	Description des marchés significatifs (ex.: Relations interentreprises, vente en gros et vente au détail, pays)	§47	8-9
C1	Stratégie : Modèle économique & Durabilité - Initiatives connexes	Principales relations d'affaires (fournisseurs, clients, canaux de distribution, consommateurs)	§47	8-9
C1	Stratégie : Modèle économique & Durabilité - Initiatives connexes	Éléments clés de stratégie liés aux enjeux de durabilité : brève description	§47	10-11
C2	Description des pratiques, des politiques et des initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable	Description des pratiques, des politiques ou des initiatives futures spécifiques pour la transition vers une économie plus durable (lié au module B2)	§48	10-15
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Année cible et valeur cible des objectifs de réduction des émissions de GES	§54(a)	19
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Année de base et valeur de base	§54(b)	19
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Unités utilisées pour les objectifs	§54(c)	19
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Part des Scopes couverts (Scope 1, Scope 2, et Scope 3)	§54(d)	19
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Principales actions pour atteindre les objectifs	§54(e)	19
C4	Risques climatiques	Description des aléas climatiques et événements de transition créant des risques climatiques	§57(a)	20
C4	Risques climatiques	Méthode d'évaluation de l'exposition et sensibilité des actifs/activités/chaîne de valeur	§57(b)	20
C4	Risques climatiques	Horizon(s) temporel(s) des aléas/événements identifiés	§57(c)	20
C4	Risques climatiques	Mesures d'adaptation aux changements climatiques pour faire face aux dangers liés au climat et aux événements de transition	§57(d)	20
C4	Risques climatiques	Effets adverses potentiels + appréciation (élevé/moyen/faible)	§58	20
C5	Autres caractéristiques (générales) de la main-d'œuvre	Ratio femmes/hommes au niveau de la direction	§59	28
C5	Autres caractéristiques (générales) de la main-d'œuvre	Nombre de travailleurs indépendants qui travaillent exclusivement pour l'entreprise et de travailleurs intérimaires	§60	28

Réf.	Thème (Module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
C6	Politiques et processus en matière de droits de la personne	Code de conduite ou une politique en matière de droits de la personne pour le personnel	§61	31
C6	Politiques et processus en matière de droits de la personne	Existence d'un mécanisme de traitement des plaintes pour le personnel	§61	31
C7	Incidents graves de violations des droits humains	Existence/ non-existence d'incidents confirmés au sein du personnel	§62	31
C7	Incidents graves de violations des droits humains	Existence/ non-existence d'incidents confirmés impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur, des communautés touchées, des consommateurs et des utilisateurs finaux	§62	31
C8	Revenus de certains secteurs et exclusion des indices de référence de l'UE	Indication de l'exclusion/ non-exclusion des indices de référence de l'UE	§64	33
C9	Taux de diversité hommes-femmes au sein de l'organe de gouvernance	Ratio de diversité hommes-femmes de l'organe de gouvernance	§65	33

Nous joindre par téléphone :

+32 4 367 84 11

Notre adresse :

Siège Social
Rue Canal de l'Ourthe, 8
B-4031 Angleur

Nos guichets
Boulevard d'Avroy, 38
B-4000 Liège

Notre site :

https://www.cile.be/

Éditeur responsable :

Julien Marechal

Compagnie
Intercommunale
Liégeoise des Eaux

Rapport de durabilité 2025

